

Observation n°116 du 11/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis contre ce projet de Doussay avec des éoliennes trop proches des habitations.

La cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn, à la limite de l'Hérault, sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros. C'est une première en France.

Des éoliennes nuisibles pour les riverains.

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire", précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Il n'est pas possible de donner une suite favorable à ce projet en l'état.

Sam Joab